

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION
AFRICAIN, S.E. M. MOUSSA FAKI MAHAMAT, À L'OCCASION DU
DÉBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES
SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX**

NEW YORK, LE 28 MARS 2018

Monsieur le Président du Conseil et distingués représentants des pays membres de cet auguste organe,

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,

Mesdames et Messieurs,

Cette réunion vient à point nommé. Elle offre l'occasion d'échanger sur l'avenir du maintien de la paix à un moment où celui-ci connaît des défis croissants.

Je remercie la présidence néerlandaise du Conseil de sécurité pour avoir pris l'initiative de ce débat. Je suis aussi reconnaissant au Secrétaire général António Guterres pour ses efforts en faveur de la cause de la paix et du développement en Afrique.

Mesdames et Messieurs,

Les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies constituent un des leviers les plus puissants dont dispose la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Elles sont une illustration de la forte valeur ajoutée du multilatéralisme et un symbole de solidarité internationale.

L'Afrique, est-il besoin de le rappeler, est profondément attachée au multilatéralisme et aux institutions qui en sont l'émanation. Face aux défis complexes et interdépendants auxquels notre planète est confrontée, l'approche multilatérale constitue la seule voie qui autorise des réponses durables et efficaces.

L'unilatéralisme est synonyme d'égoïsme à un moment où l'humanité a besoin de solidarité.

Il est d'une efficacité toute factice, car le règlement durable des problèmes qui nous interpellent exige concertation et consensus.

Il est porteur de graves dangers pour la stabilité internationale.

Aussi, tout doit être fait pour préserver et promouvoir les opérations de maintien de la paix des Nations unies. Ces opérations, dont près de la moitié se trouvent en Afrique, concourent à la réalisation de l'objectif visant à débarrasser le continent du fléau des conflits à l'horizon 2020.

Mesdames et Messieurs,

L'impératif du renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix est reconnu par tous. Celui-ci est lié à la volatilité de l'environnement dans lequel ces opérations sont déployées, ainsi qu'à l'absence d'avancées notables dans les processus politiques qu'elles sont censées soutenir.

Nombreux sont, en Afrique, les exemples qui attestent de cette double réalité. L'Union africaine est déterminée à jouer pleinement le rôle qui lui revient pour aider à trouver des réponses idoines à ces défis.

A cet égard, je voudrais partager avec vous trois messages clés.

Le premier porte sur la nécessité de doter les opérations de maintien de la paix des moyens dont elles ont besoin pour la bonne exécution de leurs mandats. Certes, l'ère semble être aux économies. Mais cet impératif ne saurait prendre le pas sur la quête de la paix et la protection de populations exposées à toutes sortes d'abus. D'autant que le budget du maintien de la paix ne représente qu'une fraction infime des dépenses mondiales d'armement.

Mon deuxième message a trait à la nécessité d'une coopération étroite entre les Nations unies et l'Union africaine pour faire avancer les processus politiques qui sous-tendent les opérations de maintien de la paix. Il est évident, que là où un tel processus n'existe pas, l'on court le risque de l'enlèvement.

Pour autant, la réponse à de telles difficultés ne saurait être le désengagement de la communauté internationale ou la réduction de son implication. Le règlement de questions politiques est hélas souvent une œuvre de longue haleine. La seule présence d'une opération de maintien de la paix a une vertu stabilisatrice. Il serait moralement et politiquement inacceptable de mettre en danger de tels acquis.

La complexité des processus politiques met en relief la nécessité d'efforts redoublés pour surmonter les obstacles rencontrés. De ce point de vue, il est crucial de renforcer encore davantage le partenariat étroit existant entre l'Union africaine et les Nations unies, dans l'esprit du Protocole d'accord de coopération en matière de paix et de sécurité signé en avril dernier.

Cette action doit être conduite à deux niveaux. S'agissant des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il s'agit de traduire plus effectivement dans les faits les modalités de coopération convenues entre ces deux organes, notamment à travers des visites conjointes sur le terrain et l'harmonisation des messages envoyés aux parties en conflit.

D'une façon plus générale, il importe que le Conseil de Sécurité prenne adéquatement en compte les vues de l'Union africaine, qu'elles portent sur

l'articulation entre la justice et la quête de la paix, les questions d'inclusivité ou d'autres aspects pertinents, dans le respect de l'appropriation continentale.

Pour ce qui est de l'interaction entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat des Nations unies, il importe, au-delà de ce qui est déjà en cours, de multiplier les visites conjointes sur le terrain, y compris au plus haut niveau, d'envisager la désignation, à chaque fois que possible, d'envoyés et d'émissaires conjoints et de favoriser les prises de positions communes.

Mon troisième message porte sur la nécessaire complémentarité entre les opérations des Nations unies et les missions de l'Union africaine. Les premières ont vocation à être déployées lorsque des conditions minimales sont réunies pour rendre possible le maintien de la paix retrouvée. Les secondes sont déployées dans des situations encore marquées par la prévalence de la violence. L'Union africaine et ses Mécanismes régionaux ont fait sur le terrain la démonstration de leur détermination à prendre des risques pour hâter l'avènement de la paix. L'AMISOM et la Force conjointe du G5 Sahel attestent cette volonté.

Mais comme vous le savez, ces Missions sont confrontées à des difficultés financières et logistiques, qui obèrent leur capacité à remplir leurs mandats.

Je ne peux que réitérer ici notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les décisions attendues de lui en vue du financement durable et prévisible des opérations de soutien à la paix entreprises avec son assentiment, ayant à l'esprit sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les hésitations et atermoiements n'ont plus lieu d'être.

Mesdames et Messieurs,

Le maintien de la paix est à la croisée des chemins. Cette forme d'action collective a enregistré des réussites notables, dont nous devons tous être fiers. Mais les défis à relever restent nombreux.

Je réaffirme ici l'engagement de l'Union africaine à œuvrer avec les autres membres de la communauté internationale pour améliorer l'efficacité de cet irremplaçable outil du système multilatéral. Pour légitimes que soient les critiques qui peuvent quelquefois être adressées au maintien de la paix, nous devons prendre garde à ne pas, par excès de zèle, jeter le bébé avec l'eau du bain.

Je vous remercie.